

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 1/15

Baumit FlexaSilk

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Baumit FlexaSilk

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Peinture de façade. Revêtement souple d'imperméabilité en phase aqueuse. Pour usage utilisateur professionnel

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 19: Bâtiment et travaux de construction

Catégories de produits [PC]

PC 9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégories de processus [PROC]

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC 11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 10a: Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Baumit SAS

1 impasse de la centrale

77360 Vaires-Sur-Marne

France

Téléphone: +33 1 76 21 70 21

E-mail: office@baumit.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59. Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 2/15

Baumit FlexaSilk

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; TERBUTRYNE; 2-octyl-2H-isothiazol-3-one

Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/...

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17	Dioxyde de titane Carc. 2 (H351) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 10 000 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) = 6,8 mg/L	9 - ≤ 16 Pds %
n°CAS: 14808-60-7 N°CE: 238-878-4	Dioxyde de silicium CAS 14808-60-7 Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire.	0 - ≤ 0,249995 Pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 3/15

Baumit FlexaSilk

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9 Numéro d'identification UE: 613-088-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1A (H317) Danger Facteur M (aigu): 1 Facteur M (chronique): 1 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,036% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 450 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,21 mg/L	0 - ≤ 0,020097 Pds %
n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6 Numéro d'identification UE: 613-326-00-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764690-50	2-méthyl-2H-isothiazol-3-one Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 3 (H311, H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger EUH071 Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 1 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 120 mg/kg ETA (dermique) 242 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,1 mg/L	0 - ≤ 0,01 Pds %
n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7 Numéro d'identification UE: 613-112-00-5	2-octyl-2H-isothiazol-3-one Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 3 (H311, H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1 (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger EUH071 Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 100 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 125 mg/kg ETA (dermique) 311 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,27 mg/L	0 - ≤ 0,00495 Pds %
n°CAS: 55965-84-9 Numéro d'identification UE: 613-167-00-5	mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 2 (H330, H310), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger EUH071 Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 100 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06% ≤ C < 0,6% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6% Eye Irrit. 2; H319: 0,06% ≤ C < 0,6% Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 100 mg/kg ETA (dermique) 50 mg/kg	0 - ≤ 0,00125 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Comportement à adopter lors des premiers soins : Respecter l'autoprotection (par ex. protection respiratoire, gants) ; toujours consulter un médecin également. En cas d'accident ou de malaise,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 4/15

Baumit FlexaSilk

consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. enlever les vêtements souillés, imprégnés

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Oter les vêtements fortement contaminés. Nettoyer avec beaucoup d'eau et de savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants ou diluants Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, enlever immédiatement les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes avec les paupières ouvertes puis consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Eau en aérosol, Extincteur à secl, Mousse, Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes nitriques (NO_x), Monoxyde de carbone. En cas d'incendie: Gaz/ vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 5/15

Baumit FlexaSilk

Équipement de protection:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Équipes d'intervention

Protection individuelle:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de déversement dans les eaux fluviales, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Kieselguhr, Sciure de bois, Sable, Liant universel Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Rincer abondamment avec de l'eau. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Evacuation: voir paragraphe 13, Protection individuelle: voir paragraphe 8, Maniement sûr: voir paragraphe 7

6.5. Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Refermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker debout pour éviter tout écoulement. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver à l'abri du gel, de la chaleur et des rayons du soleil.

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Agent oxydant, Base forte, Acide fort

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 - Liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 6/15

Baumit FlexaSilk

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

À conserver au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Solutions spécifiques au domaine:

Peintures au latex, sans solvant

Giscode:

BSW50

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ remarque
DFG (DE) à partir de 1 juil. 2024	Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	① 0,3 mg/m ³ ② 2,4 mg/m ³ ⑤ (alveolengängige Fraktion)
BOELV (EU) à partir de 16 janv. 2018	Dioxyde de silicium CAS 14808-60-7 n°CAS: 14808-60-7 N°CE: 238-878-4	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (respirable crystalline silica)
TRGS 900 (DE) à partir de 12 juin 2023	Tétrahydro-1,3,4,6-tétrakis(hydroxyméthyl)imidazo[4,5-d]imidazol-2,5(1H,3H)-dione n°CAS: 5395-50-6 N°CE: 226-408-0	① 0,046 ppm (0,5 mg/m ³) ② 0,092 ppm (1 mg/m ³) ⑤ (Dampf und Aerosol) DFG, Sh, Y, 11
TRGS 900 (DE)	2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7	① 0,05 mg/m ³ ② 0,1 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion; kann über die Haut aufgenommen werden) DFG, H, Y
DFG (DE) à partir de 1 juil. 2024	mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9	① 0,2 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion) Gemisch aus cas 26172-55 und 2682-20

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	10 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	0,127 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 7/15

Baumit FlexaSilk

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 000 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	100 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

Mesures techniques pour éviter l'exposition

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes de protection contre la poussière Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374. Matériau approprié: Caoutchouc butyle, CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel), gants de caoutchouc.

Temps de pénétration (durée maximale de port)= 480min. Epaisseur du matériau des gants: 0,11mm.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Porter si possible des gants en coton par-dessous. min

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un filtre à particules P2 lors de travaux de pulvérisation. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

En cas de déversement dans les eaux fluviales, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: non déterminé

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② remarque
pH	≥ 8 - ≤ 9	21 °C	
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	Aucune donnée disponible		
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 8/15

Baumit FlexaSilk

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	Aucune donnée disponible		
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune décomposition/réaction avec un stockage et une utilisation conformes.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition/réaction avec un stockage et une utilisation conformes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri du gel, de la chaleur et des rayons du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5
DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >10 000 mg/kg (Lapin)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): =6,8 mg/L 4 h (Rat)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
ETA (par voie orale)¹: 450 mg/kg
ETA (inhalation, poussières/brouillard)¹: 0,21 mg/L
DL50 par voie orale: 1 020 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (rat) EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >0,477 mg/L 4 h (Rat)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 9/15

Baumit FlexaSilk

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
DL50 par voie orale: 120 mg/kg (rat) EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)
DL50 dermique: 242 mg/kg (rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 0,5 mg/L
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 0,1 mg/L 4 h (rat) OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7
ETA (par voie orale)¹: 125 mg/kg
ETA (dermique)¹: 311 mg/kg
ETA (inhalation, poussières/brouillard)¹: 0,27 mg/L
DL50 par voie orale: 550 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: 690 mg/kg (Lapin)
mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9
DL50 par voie orale: 67 mg/kg
DL50 dermique: 140 mg/kg
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): 0,17 ppmV

¹: Estimation de la toxicité aiguë. Classification (légale) harmonisée.

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Endommagement/irritation des yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 10/15

Baumit FlexaSilk

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5
CL50: 5,5 mg/L 2 d (crustacés)
EC50: >100 mg/L 7 d (Algues/plantes aquatiques, Lemna minor) OECD Guideline 221 (Lemna sp. Growth Inhibition Test)
NOEC: ≥100 mg/L 7 d (Algues/plantes aquatiques, Lemna minor) OECD Guideline 221 (Lemna sp. Growth Inhibition Test)
CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas, Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50: =13 000 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
ErC50: >100 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Mikroorganismen)
CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, Tête de boule)
EC50: >1 000 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OECD 202
ErC50: >100 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201
NOEC: ≥100 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Lemna minor)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
CL50: 2,15 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
EC50: 0,07 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
EC50: 2,9 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
NOEC: 0,0403 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
EC50: 0,11 mg/L 3 d (Selenastrum capricornutum) OECD 201
CL50: 1,6 mg/L 4 d (Regenbogenforelle) OECD 203
NOEC: 0,04 mg/L 3 d (Selenastrum capricornutum) OECD 201
CL50: 16 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss)
NOEC: 0,21 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OECD 211
ErC50: 0,157 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
ErC50: 0,15 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
CL50: ≥0,07 - ≤0,3 mg/L 4 d (poisson)
CL50: =0,56 mg/L 2 d (crustacés)
CL50: 6 mg/L 3 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri))
CL50: 0,934 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
CL50: 1,81 mg/L 4 d (crustacés, Americamysis bahia (previous name: Mysidopsis bahia)) EPA OPPTS 850.1035 (Mysid Acute Toxicity Test)
EC50: 0,063 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum))
EC50: 1,6 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
NOEC: 0,01 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum))
NOEC: 1,3 mg/L 4 d (crustacés, Americamysis bahia (previous name: Mysidopsis bahia)) EPA OPPTS 850.1035 (Mysid Acute Toxicity Test)
NOEC: 0,044 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna)
LOEC: 0,089 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna)
ErC50: 0,069 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Skeletonema costatum)
EC50: 0,934 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 11/15

Baumit FlexaSilk

2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7
EC₅₀ : 0,42 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia pulex (puce d'eau)) OECD 202
EC₅₀ : 0,084 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus) OECD 201
CL₅₀ : 0,122 mg/L 4 d (poisson) From Episuite v4.11 (Ecosar v1.11) QSAR class thiazolones (iso-)
CL₅₀ : 0,181 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia sp.) From Episuite v4.11 (Ecosar v1.11) QSAR class thiazolones
EC₅₀ : 0,15 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques) From Episuite v4.11 (Ecosar v1.11) QSAR class thiazolones
CL₅₀ : 0,036 mg/L
NOEC : 0,002 mg/L
NOEC : 0,022 mg/L
NOEC : 0,004 mg/L
mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9
EC₅₀ : 0,12 mg/L 2 d (crustacés)
EC₅₀ : 0,22 mg/L 4 d (poisson)
EC₅₀ : 0,025 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques)

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5
Biodégradation : Oui, lent
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
Biodégradation : Oui, lent
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
Biodégradation : Oui, lent
2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7
Biodégradation : Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5
Facteur de bioconcentration (FBC) : 352
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
Log K_{ow} : 1,47
Facteur de bioconcentration (FBC) : 6,95
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
Log K_{ow} : -0,486
Facteur de bioconcentration (FBC) : 5,75
2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7
Log K_{ow} : 2,61
Facteur de bioconcentration (FBC) : 2 000

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5
Résultats des évaluations PBT et vPvB : —
Dioxyde de silicium CAS 14808-60-7 n°CAS: 14808-60-7 N°CE: 238-878-4
Résultats des évaluations PBT et vPvB : —
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB : —
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB : —

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 12/15

Baumit FlexaSilk

2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 12	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
----------	---

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique
15 01 04	Emballages métalliques

remarque:

Les emballages totalement vides sont recyclés par nos systèmes de gestion des déchets.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 13/15

Baumit FlexaSilk

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Störfallverordnung

remarque:

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

2 - évidemment dangereux pour l'eau

Source:

Classification selon VwVwS, Annexe 4.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM	Société américaine pour les essais des matériaux
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EC ₅₀	concentration efficace 50%
EN	Norme européenne
ERC	catégorie de rejet dans l'environnement
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits
PNEC	Concentration prédite sans effet
PROC	catégorie de processus
QSAR	Relation quantitative structure-activité
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 14/15

Baumit FlexaSilk

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL Specific concentration limit
SU catégorie d'utilisation
TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Nom de la substance	type	source(s) d'approvisionnement
Dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	Classification de la substance ou du mélange; EC ₅₀ ; NOEC	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	DL50 dermique; CL50; EC ₅₀ ; NOEC	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	DL50 par voie orale; DL50 dermique; CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard); CL50; EC ₅₀ ; NOEC; LOEC	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7	CL50; EC ₅₀	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

16.4. classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Dangereux en milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 mars 2024

Date d'édition: 3 juil. 2025

Version: 1



Page 15/15

Baumit FlexaSilk

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.